

Conseil Municipal du 6 décembre 2017

Le 6 décembre 2017 le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Joëlle Martin

Membres Présents : Michel Reynaud, Alain Forest, Isabelle Musy, Sylviane Rivoire, Nathalie Diot, Hervé Vagnon, Jean Thomet

Membres Absents excusés : Frédéric Marrel a donné pouvoir à Joëlle Martin

Secrétaire de séance : Nathalie Diot

Mme le Maire demande en début de séance l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant les indemnités dues au trésorier.

A l'unanimité des membres présents cette demande est acceptée.

Présentation du travail de numérisation du plan du cimetière:

Mme. Mollier est venue présenter la première partie de son travail.

Suppression et création du poste de secrétaire à 16h

Mme. le Maire explique que le contrat de travail de Mme. Bessadet est arrivé à son terme et qu'il convient de supprimer l'ancien poste de secrétaire à 16h30 et d'en créer un nouveau à 16 h selon les indications du Centre de Gestion.

A l'unanimité les membres du conseil acceptent cette proposition.

Délibération transfert de charge (CLECT) aux VDD

La communauté de communes des Vals du Dauphiné demande au conseil municipal de se positionner par délibération concernant l'approbation du rapport de transfert des charges de la CLECT et du montant de l'attribution définitive pour l'année 2017. Ce rapport précise que la commune doit comme les années précédentes rembourser 226 € aux Vals du Dauphiné.

Après discussion le conseil vote : 6 voix contre et 3 abstentions

Délibération SICTOM

A la demande de la nouvelle trésorière, une convention a été votée au SICTOM en 2016 pour appliquer une redevance spéciale au taux de 0.034 %

A l'unanimité les membres du conseil acceptent cette proposition

M. Thomet a installé un bac de 660 litres en lieu et place du bac de déchets verts du cimetière. Il y a eu depuis des réclamations en mairie sur le fait qu'il n'y ait plus de bac pour trier des déchets verts. Mme le Maire s'inquiète du risque d'augmentation de la facturation par le SICTOM compte-tenu de la capacité de cette nouvelle contenance et plusieurs conseillers se posent la question de l'élimination de ce bac de déchets non triés par le SICTOM.

Un point est à faire dans 3 mois.

Organisation cérémonie des vœux :

Elle aura lieu le vendredi 5 janvier 2018 à 18h30

Le Conseil décide de proposer de servir un plateau de charcuterie commandé à la boucherie BAFFERT accompagné de Kir et de papillotes. M. Forest accepte de se charger de la décoration.

Délibération concernant l'indemnité du trésorier :

Mme. le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une décision concernant le versement d'une indemnité au trésorier. Cette année cette indemnité est partagée entre M Vidou qui a cessé ses fonctions en juin pour un montant de 165.05 € et Mme Branche qui lui a succédé pour un montant de 150.08 €.

Après discussion le conseil vote : 7 voix pour et 2 abstentions

Questions diverses

➤ Mme. le Maire s'était engagée à se renseigner lors du congrès des maires de l'Isère pour équiper la salle d'un lave-vaisselle industriel. Elle donne lecture du devis des Ets PHILIPPE venus sur place le 19 octobre 2017 pour un montant de 3 310€ HT. Elle explique que ce devis comprend la fourniture d'un lave-vaisselle (1 830€) d'un socle de rehausse pour le bon fonctionnement (232.50€) et d'un kit de déminéralisation pour palier à l'eau calcaire (808.20€).

Elle informe aussi des renseignements obtenus auprès de la commune de Saint Albin qui s'est équipée pour un montant analogue. Après discussion cet achat semble trop onéreux au vu du nombre de location de la salle. M. Forest suggère de se renseigner sur un équipement chambre froide plus utile à son avis.

M. Thomet propose de se renseigner auprès d'une entreprise de Moirans pour du matériel d'occasion

- Sol de jeux pour enfants, Mme. le Maire informe du souci rencontré par l'entreprise Jullian pour le remplacement des dalles souples qui nécessiterait, d'après son fournisseur, la mise en place d'une dalle ce qui modifie évidemment le montant du devis.

M. Reynaud a demandé un devis auprès de l'entreprise PERROUD. Cette entreprise propose la mise en place de galets sur une épaisseur de 40 cm pour un montant de 3 900€ HT. Les membres du Conseil souhaitent vérifier que les socles des jeux soient suffisamment enterrés pour assurer la sécurité des enfants.

Le devis de l'entreprise PERROUD propose une variante avec la pose d'un sol souple pour un montant de 7 700€ HT.

Après longue discussion il est décidé de demander davantage d'informations sur les normes avant de prendre une décision.

- Mme. le Maire informe d'une rencontre avec le chargé de mission ALSATYS mandaté par le conseil départemental concernant l'Installation d'une antenne pour pallier à l'insuffisance de la réception de l'ADSL envisagé sur une parcelle de la commune. Elle invite les membres du conseil qui le souhaitent à participer à cette réunion le 7 décembre à 16 h en mairie.
- Mme. le Maire informe de la mise en place d'un guichet unique pour l'obtention d'un logement social au niveau des Vals du Dauphiné.
- M. Thomet présente un échantillon de matériaux pour terminer l'aménagement paysager devant la salle des fêtes prévu depuis longtemps et confié à l'entreprise JULLIAN.
- M. Forest propose le déplacement des jardinières sur les murs côté monument aux morts.
- M. Thomet demande si les élus sont couverts en cas d'accident dans le cadre des missions communales. Mme le Maire propose de questionner l'assureur Groupama.

- SICTOM : mise en place d'un contrôle d'accès aux déchetteries à partir des plaques d'immatriculation à venir. Nécessité pour les particuliers de s'enregistrer en amont. Accès payants pour les professionnels.

- M. Reynaud informe que le prix de l'eau au SIEGA reste stable. Il précise que l'aide pour les réfections de champ d'épandage individuel est supprimée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h45.